

Image not found or type unknown



Achat maison litige sur équipement

Par **Toun**, le **29/06/2010** à **12:17**

Bonjour,

Je viens d'acheter une maison ,or sur le descriptif, l'agence immobilière faisait état d'une cuisine aménagée et équipée.

A la signature chez le notaire, il a été fait état d'une hotte , d'un four et d'une plaque de cuisson.

Or le four ne fonctionne pas.

Ai je un recours possible quand à son remplacement ?

Merci de votre réponse.

Cordialement.

Par **fabienne034**, le **29/06/2010** à **15:26**

bonjour,

sauf disposition contraire du compromis de vente, vous prenez la maison en l'état

pour tout savoir sur le compromis de vente

<http://www.fbIs.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>